



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 50905

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conditions de mise en application des mesures relatives à l'accessibilité des locaux d'habitation aux personnes handicapées. En effet, la réglementation en vigueur ne vise que les bâtiments collectifs neufs, alors qu'il conviendrait que cette mesure soit élargie également aux travaux de réhabilitation et de rénovation des bâtiments collectifs existants. Il lui demande s'il envisage de prendre des dispositions dans ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention sur l'application des règles d'accessibilité lors de la réhabilitation et de la rénovation de bâtiments d'habitation collectifs. D'une manière générale, dans les bâtiments existants, les règles de construction ne sont pas rétroactives, compte tenu des difficultés techniques et économiques engendrées par leur application. En ce qui concerne la mise en conformité des bâtiments d'habitation collectifs aux règles d'accessibilité, l'absence d'obligation réglementaire ne dispense pas le propriétaire d'améliorer les conditions d'accès et d'utilisation, d'une part, des parties communes et des places de stationnement et, d'autre part, des logements, compte tenu des demandes des usagers (habitants ou visiteurs). Suivant le statut du propriétaire, différentes aides de l'Etat peuvent être mobilisées à ce titre là. La loi sur la solidarité et le renouvellement urbains inscrit l'accessibilité parmi les grands objectifs de la politique d'aide au logement. Ainsi, dans ce cadre, cette dimension pourra être intégrée dans les programmes locaux de l'habitat.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50905

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5333

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 108